

**COMPTE RENDU 90<sup>E</sup> RÉUNION DU  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
(CCEK)**

**(ADOPTÉ)**

- DATES :** Les 29 et 30 janvier 2002
- ENDROITS :**
- Corporation of Northern Village of Quaqtac — Quaqtac (Québec)  
Salle municipale (29 janvier)
  - Administration régionale Kativik (ARK) — Kuujuaq (Québec)  
Département des ressources renouvelables (30 janvier)
- ÉTAIENT PRÉSENTS :**
- MM. Claude Abel, Canada  
Eli Angiyou, ARK, vice-président
  - Mme Danielle Baillargeon, Canada
  - MM. Michael Barrett, ARK, président  
Jean Couture, Québec  
David Okpik, ARK
- ÉTAIENT ABSENTS :**
- M. Yves Désilets, Canada
  - Mme Paule Halley, Québec
  - Mme Hélène LeBlond, Québec
- AUTRES PARTICIPANTS :**
- M. George Angnatuq, Gérant municipal, CNV Quaqtac
  - Mme Rhonda Ezekiel, Maire par intérim, CNV Quaqtac
  - M. Mario Laquerre, Recyc-Québec, MENV
  - Mme Julie Longpré, Ingénieure, ARK
  - M. Jocelyn Roy, Directeur, Région 10, MENV
  - M. Charlie Tukkiapik, Membre du Conseil, ARK
  - Mme Gina Turgeon, Aménagiste, ARK
  - MM. Alain Verreault, Président, Recyc-Québec, MENV  
Robert Comtois, Secrétaire exécutif par intérim



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président déclare la réunion ouverte à 9h15. Il souhaite la bienvenue aux participants invités, soit Mme Julie Longpré, ingénieure à l'ARK, MM. Mario Laquerre, responsable de la gestion des matières résiduelles, et Alain Verreault, président, de Recyc-Québec, M. Jocelyn Roy, directeur, Direction de la Région du Nord-du-Québec du MENV, ainsi qu'au nouveau représentant de l'ARK au Comité, et vice-président du Comité, M. Eli Angiyou. Pour la circonstance, il demande que les membres se présentent à tour de rôle. Le représentant de l'ARK, David Okpik, invite les membres à faire une prière.

Le président fait le point sur la rencontre des représentants et employés de la municipalité de Quaataq, l'organisation des débats ainsi que des visites prévues dans la municipalité. Il décrit Quaataq en tant que municipalité modèle au chapitre de la gestion des matières résiduelles. Afin d'atteindre les objectifs de la 90<sup>e</sup> réunion, il propose de modifier l'ordre du jour en déplaçant l'item 4 immédiatement après l'item 3.2, d'une part, et en déplaçant ces deux items immédiatement après l'item 1, d'autre part. L'item 3.7, enfin, deviendrait l'item 5.2 pour permettre à David Okpik de quitter à la fin de la 1<sup>ère</sup> journée de réunion.

L'ordre du jour est proposé tel quel :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Révision de la Loi sur les matières résiduelles;
3. Recyclage : Prospectives et initiatives;
4. Adoption du compte rendu de la 89<sup>e</sup> réunion;
5. Affaires découlant de la 89<sup>e</sup> réunion et la correspondance :
  - 5.1 Budget, membres et secrétariat;
  - 5.2 Pourvoiries et camps mobiles au Nunavik;
  - 5.3 Révision de la Loi sur la qualité de l'eau potable;
  - 5.4 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique;
  - 5.5 Rapport annuel 2000-2001 du CCEK;
  - 5.6 Plan d'aménagement territorial de l'Administration régionale Kativik;
  - 5.7 La chasse au caribou par les Inuits et les limites du Parc des Pingualuit;
  - 5.8 Chap. 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) : les Annexes 1 et 2;
  - 5.9 Plan d'action 2001-2002 du CCEK;
  - 5.10 Rapport de la Commission du Nunavik;
  - 5.11 Divers.
6. Abris sommaires au Nunavik;
7. Loi pour modifier la Loi sur les Parcs (Bill-44);

8. Loi pour modifier la Loi sur la qualité de l'environnement (Bill-72);
9. Varia;
10. Date et endroit de la prochaine réunion.

Proposé par : Michael Barrett

Secondé par : Claude Abel

Adopté à l'unanimité

## 2. RÉVISION DE LA LOI SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Comité explique que la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) a permis le développement des infrastructures municipales et de la majorité des habitations présentes dans les villages nordiques. Mais beaucoup reste à faire, à mettre en place. Aujourd'hui, ces municipalités sont aux prises avec des dépotoirs pleins à capacité ou presque. Le recyclage commence à s'imposer aux élus pour solutionner ce problème. Les priorités sont les matières dangereuses et les matières solides. Mais ils ont besoin d'appui en gestion des résidus.

Le Comité trace un portrait de l'Administration régionale Kativik (ARK), son rôle auprès de la population du Nunavik. L'accent est mis sur la structure particulière de l'organisation, qui assure plusieurs services auprès des 14 villages nordiques. Il fait ensuite une présentation visuelle et commentée de la situation de différents dépotoirs municipaux à l'été 2000. Les dépotoirs des villages de Kangiqsualluuaq, Aupaluk, Kangirsuk et Kangiqsujuuaq sont examinés à l'écran.

Les membres expliquent l'écologie caractéristique de l'Arctique en la comparant avec celle de la zone subarctique. De plus, ils soulignent l'accessibilité de la zone subarctique par le réseau routier québécois alors que les villages nordiques de la région du Nunavik ne sont accessibles que par les voies maritime et aérienne. Dans ce contexte, le Comité tient à souligner l'initiative de l'ARK en vue de contrôler les matières dangereuses : avec l'appui du Québec, des containers ont été installés dans les villages où les besoins dus aux problématiques des huiles usées et des batteries périmées étaient les plus criants. Cependant, faute de ressources financières, ces containers ne sont pas transportés vers le sud, où leur contenu serait recyclé.

Parmi d'autres initiatives, le Comité souligne la mise en place et l'essai à Inukjuak d'un incinérateur avec l'appui du Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM). Également, il mentionne le succès de la récupération des cannettes de boissons gazeuses auprès de la population et des commerçants.

Un membre précise que la municipalité de Quaqaq a pris l'initiative de déborder des limites de la municipalité pour ses activités de récupération des matières résiduelles. Ainsi, la population est invitée à ramener les déchets des produits achetés au village suite à un séjour sur le territoire, quelque soit la nature de l'activité et l'éloignement du site. Un autre membre précise que cette règle est également appliquée dans d'autres villages mais que, dans certains cas, elle est dépendante des fonds disponibles à la municipalité. Par ailleurs, il relève que des dépotoirs sont parfois aménagés non loin des zones de pêche ou de cueillette de la population locale.

Un d'entre eux, enfin, tient à souligner que la collaboration des entrepreneurs est essentielle pour assurer un meilleur contrôle sur l'augmentation des résidus. Pour un autre, une question s'impose quant au recyclage : les rebuts solides actuellement présents dans les dépotoirs pourraient-ils être recyclés — telles les cannettes ?

10 :20 — Arrivée du maire par intérim de Quaqaq, Rhonda Ezekiel, et d'un membre du Conseil de l'ARK, Charlie Tukkiapik. Les deux souhaitent la bienvenue aux membres du Comité et leurs invités.

Mario Laquerre, de Recyc-Québec, a pris note des problèmes posés par le Comité. Selon lui, la collaboration des entrepreneurs pourrait être facilement assurée en insérant une clause dans les contrats permettant de contrôler les matières résiduelles. Un membre du Comité souligne que cette solution est difficilement applicable puisque les contrats avec les entrepreneurs en construction relèvent du niveau local.

Un autre membre tient à ajouter que les gouvernements eux-mêmes font parfois partie du problème : la station météorologique désaffectée de Cape Hope Advance, située à quelques kilomètres de Quaqaq, a eu un réel impact sur l'environnement jusqu'à ce que, récemment, le site soit restauré. Dans ces cas, où la présence de BPC et d'huiles usées est établie, il faut viser une restauration complète des sites.

10 :30 — Pause

10 :45 — Départ des membres du Comité et des invités en compagnie du gérant municipal, George Angnatuq, pour une tournée de différents sites et équipements de la municipalité de Quaqaq associés à la problématique des matières résiduelles : dépotoir, bassin de rétention, garage municipal, container pour matières dangereuses, station de pompage de l'eau et réseau d'aqueduc.

12 :30 — Fin de la visite et lunch.

14 :00 — Reprise des travaux du Comité.

### 3. RECYCLAGE : PROSPECTIVES ET INITIATIVES

Le Comité invite les représentants de Recyc-Québec à présenter leur organisme.

Mario Laquerre, spécialiste des services techniques, explique que Recyc-Québec a le mandat de développer le recyclage sur tout le territoire du Québec. L'organisme a été à l'origine de la mise en place de différents programmes de recyclage depuis qu'il a été créé comme, par exemple, pour les pneus. Son mandat est surtout d'assurer un appui aux municipalités afin de mettre en place ces programmes et fournir une expertise technique si elles le désirent. Selon lui, la rentabilité est la clé du recyclage. Les objectifs opérationnels de Recyc-Québec peuvent être résumés par les 3 R : réduire, réutiliser et recycler.

Alain Verreault, président de Recyc-Québec, demande ce que veut le Comité. C'est la meilleure façon d'expliquer les possibilités et les limites du mandat de Recyc-Québec. Par exemple, il a noté que beaucoup d'espace est occupé par des véhicules abandonnés par les entrepreneurs ayant travaillé à Quaataq : on pourrait commencer par discuter de cette situation.

M. Tukkiapik, de l'ARK, mentionne que seulement une partie du dépotoir est ainsi occupée par des véhicules. Un membre du Comité précise que la réduction de la capacité est également due à plusieurs types de rebuts solides. Il ajoute que le dépôt de ces rebuts est le fait de plusieurs intervenants, autant des individus, des entrepreneurs et que d'autres organismes, et parfois en provenance de sites hors des limites de la municipalité. Un membre du Comité tient à préciser que la Direction générale du Nord du Québec (DGNQ) assurait la gestion de ces dépotoirs avant la création de l'ARK. Aussi, le site de Cape Hope Advance est la responsabilité de Transport Canada. Un autre membre dénonce le peu de planification et de financement consentis dans la gestion des dépotoirs.

M. Verreault demande si les municipalités sont autonomes dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Les membres du Comité expliquent que chaque village a un statut municipal, mais que l'ARK assure une assistance technique dans ce domaine.

Pour les représentants de Recyc-Québec, cette dimension est importante : avec qui ferons-nous affaire au Nunavik? Au sud, la municipalité régionale de comté (MRC) est responsable du plan de gestion des matières résiduelles. Les municipalités ont un an pour

l'adopter ou le refuser. Selon un membre du Comité, il existe un plan d'aménagement local dans chaque village nordique. Un urbaniste employé de l'ARK aide les municipalités à s'organiser à ce niveau.

Pour les représentants de Recyc-Québec, il faut procéder selon un ordre des priorités en considérant les quantités des produits, le nombre et la taille des communautés et, enfin, les coûts de transport. Or, selon leur première évaluation, les données sont défavorables au développement de programmes de recyclage comme il en existe au sud. D'autre part, il est entendu que l'élimination des déchets par brûlage ou incinération a des effets environnementaux. Pour résoudre les problèmes d'enfouissement typiques au Nunavik, il y a deux choix à considérer par les villages nordiques : (i) le compostage et (ii) un programme pour les matières dangereuses.

Le compostage est facile à réaliser et, en dépit des conditions climatiques régionales, il est un objectif réalisable. Toutes les matières organiques sont visées, incluant les papiers et cartons non-plastifiés. Le compost obtenu n'aura pas la qualité d'un terreau à jardin de qualité mais, au moins, il limitera le brûlage des déchets et créera une matière stable, non-dangereuse pour l'environnement, et utilisable pour l'enfouissement. Un programme pour les matières dangereuses est à considérer. Les huiles usées, les peintures et l'acide contenue dans les batteries sont visées. Le recyclage des métaux précieux contenus dans les véhicules pourrait financer une partie de ce programme. Les communautés les plus nombreuses peuvent envisager la mise en place d'une fournaise qui utilisera de l'huile usée au lieu de l'expédier au sud.

Enfin, selon les représentants de Recyc-Québec, il est clair que (i) les solutions sont locales et (ii) l'incinération des déchets est à proscrire à cause des coûts associés à ce type de technologie. Par ailleurs, le développement d'une ressourcerie n'est pas hors de portée. Néanmoins, compte tenu de la taille des populations du Nunavik, il faudra mettre sur pied un réseau régional pour que ce soit rentable.

Selon M. Laquerre, ces possibilités de recyclage posent des défis qui ne sont pas insurmontables. L'important est d'y aller par étape — commencer à petite échelle avant de développer des initiatives plus étendues. Par exemple, les Madelinots ont commencé le compostage il y a quelques années et, depuis peu, ils peuvent recycler des rebuts solides grâce à une entente récente avec les services maritimes desservant l'archipel.

M. Verreault assure que le recyclage des pneus est toutefois acquis : il relève de Recyc-Québec d'appliquer cette loi à la grandeur du Québec et, même si celle-ci limite ce

territoire à la zone au sud du 55<sup>e</sup> parallèle, l'organisme s'engage à ce que le territoire du Nunavik soit couvert dès cette année.

Selon le maire par intérim de Quaqtq, des gens de la communauté ont des projets de bâtir une serre. Le compostage serait avantageux pour ce projet.

Un membre du Comité parle des travaux réalisés dans le cadre de ses fonctions avec l'ancien responsable du dossier des matières résiduelles à l'ARK, Yves Héroux. La mise sur pied d'un réseau de ressourceries a été passablement explorée, mais sans succès. L'idée principale était le développement de profits pour couvrir les coûts de transport des matières dangereuses. Ce serait plus simple si le Gouvernement du Québec assurait ces coûts : qu'en pense le MENV? M. Laquerre convient que ce n'est pas facile. Notamment, une des exigences du recyclage est le tri des matériaux car ils perdent beaucoup de valeur s'ils sont mêlés.

Jocelyn Roy, du MENV, dit que l'utilisation de fournaies pour brûler une partie des huiles usées sur le territoire est encouragée par son ministère : c'est une option peu coûteuse. Selon lui, l'avenue la plus prometteuse serait une entente locale avec Hydro-Québec : l'entreprise expédie déjà vers le sud ses huiles usées et autres matières dangereuses des petites localités isolées, là où elle opère des centrales diesel.

D'après M. Tukkiapik, l'option de brûler des huiles usées dans une fournaise s'est révélée trop coûteuse selon une évaluation réalisée. M. Laquerre soulève la possibilité d'utiliser plutôt les fournaies à l'huile existantes pour brûler ces huiles usées. C'est possible si les huiles usées, préalablement filtrées, sont mêlées au mazout dans une proportion de 10%. Il s'agit d'une technique éprouvée. Ainsi, selon un membre du Comité, il ne resterait que les huiles impures — avec résidus — à transporter vers le sud. Un autre membre dit qu'il apprécie déjà ces premiers résultats de discussion à réunir ainsi les différents intervenants pour travailler ensemble.

M. Roy précise que le MENV vise une solution globale. Il est d'accord pour que les parties travaillent ensemble, mais il souhaite que cela se fasse autour d'un ordre des priorités qui soit clair. Par exemple, le cas des entrepreneurs en construction qui revendent des équipements ou abandonnent des rebuts solides indésirables apparaît comme un dossier qui peut être réglé plus rapidement que les autres. Julie Longpré, de l'ARK, précise que pour une communauté dont les budgets sont serrés, la possibilité d'acquérir un camion ou de la machinerie lourde à bon prix d'un entrepreneur ne peut être négligée. Il s'agit de la liberté de marchander, et au Nord, les occasions sont plus rares qu'au sud.

Un membre du Comité demande de quelle façon on procède au sud pour la mise en place d'un plan de gestion des matières résiduelles. M. Verreault explique que le MENV et le MAMM ont donné 120 000 \$ à chacune des MRC du Québec afin qu'elle prépare un plan de gestion des matières résiduelles. Les MRC doivent soumettre celui-ci en décembre 2002. M. Laquerre précise que ce plan doit être présenté à la population. Avec cette somme, selon lui, une MRC peut embaucher un consultant pour accomplir toutes ces tâches, même au Nunavik.

Un membre du Comité demande si Recyc-Québec fournit une assistance dans cette démarche? M. Laquerre assure que oui, ajoutant que le Nunavik est maintenant sur la liste de Recyc-Québec pour en profiter, i.e. amorcer les travaux vers la réalisation du plan de gestion.

M. Tukkiapik demande si un entrepôt sera nécessaire pour assurer le recyclage localement. Mme Longpré explique que l'ARK a acheté 8 containers pour l'entreposage des matières dangereuses. Ceux-ci ont été répartis entre les villages nordiques. George Angnatuq, gérant municipal de Quaqtuq, précise que sa municipalité possède son container depuis deux ans.

Un membre du Comité déplore le peu de formation du personnel des municipalités au Nunavik sur les matières dangereuses. Aussi, suite à l'inspection réalisée plus tôt en avant-midi, il est d'avis que la formation des employés et la qualité des équipements doivent être améliorées. Le maire par intérim estime qu'il faudra impliquer les trois principaux intervenants de Quaqtuq afin de mener à bien ce dossier. Un membre du Comité tient à préciser qu'Environnement Canada a un programme permettant d'appuyer des projets de recyclage, surtout la formation du personnel, allant jusqu'à une somme de 100 000 \$ par projet. M. Laquerre mentionne également l'existence d'un programme au MENV qui offre un financement de 20 000 \$ pour vérifier la possibilité de développer une ressourcerie dans un village.

M. Tukkiapik se demande s'il n'y aurait pas lieu de commencer l'application de ces programmes dans les villages nordiques les mieux organisés, là où les rebuts sont les plus accessibles. Dans le cas de Quaqtuq, selon lui, la tournée de ce matin n'a pas permis aux visiteurs de voir la propreté du village ni l'ampleur du site d'enfouissement : la neige recouvre tout, le meilleur comme le pire. Mme Ezekiel souligne que les pièces usagées sont valorisées dans la communauté. Elle croit que le plan de gestion permettra de mettre en place un réseau d'échanges avantageux entre les villages nordiques. Mme Longpré souligne que le succès de telles entreprises reposent sur les demandes, l'engagement des communautés d'abord. L'ARK pourra assurer la coordination des demandes et aider à la



mise sur pied d'un réseau par la suite. M. Laquerre précise que de tels réseaux sont avantageux mais sur une perspective à long terme.

M. Tukkiapik soulève à nouveau la nécessité de construire un entrepôt pour permettre aux employés de la municipalité de faire le tri des objets et des pièces usagées ramassées. Les conditions climatiques ne permettent pas de procéder à cette tâche à l'extérieur.

15 :30 — Pause

15 :50 — Reprise des travaux du Comité.

M. Roy précise qu'une équipe composée d'employés du MENV et de l'ARK a procédé à une tournée des villages dans le but d'évaluer les dépotoirs. Minnie Abraham, de l'ARK, faisait partie de cette équipe. Il ressort que Quaqtac possède un site bien géré.

Un membre du Comité demande quelle est la situation à Umiujaq. M. Roy répond qu'il compte apporter des correctifs partout où ce sera nécessaire mais sur la base de l'évaluation réalisée au cours de cette tournée. Dans le cas d'Umiujaq, il n'a pas de relevé d'un plan d'eau à proximité. Un membre du Comité lui remettra le rapport effectué en 1999 par une firme de consultant embauchée par l'ARK sur le dépotoir d'Umiujaq. Selon un autre membre du Comité, il est cependant clair que les recommandations sur ce dépotoir faites par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) avant l'ouverture du village ne sont toujours pas appliquées.

Le président du Comité propose aux participants présents à l'assemblée de réfléchir aux possibilités nouvelles qui ont été soulevées aujourd'hui. Un membre du Comité souhaite un maintien du contact entre tous ces participants. M. Tukkiapik tient à conclure en demandant aux participants de réfléchir aux conditions de travail des employés municipaux qui seraient impliqués dans un programme de recyclage : un entrepôt pour le tri et le classement des pièces usagées s'impose.

Le président rappelle que cet item inclut également la visite des installations et sites de la municipalité de Kuujuaq au cours de la prochaine journée, de même qu'une rencontre avec le président de l'ARK, M. Johnny Adams. Il remercie les représentants de Recyc-Québec pour leur contribution jusqu'à maintenant.

#### 4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 89<sup>E</sup> RÉUNION

Les membres demandent d'apporter les corrections suivantes :

- Conserver l'anonymat des interlocuteurs du Comité.
- page 4 : couper les paragraphes 6 et 7.
- page 5 : couper le premier paragraphe, ainsi que la première phrase du deuxième paragraphe.
- page 5, 4<sup>e</sup> par., 4<sup>e</sup> ligne : terminer la phrase au mot Comité.
- page 6, 2<sup>e</sup> par. : remplacer « batteries » par « matières dangereuses ».
- page 6, 6<sup>e</sup> par., 1<sup>ère</sup> ligne : remplacer « la position » par « l'initiative ».
- page 9, 5<sup>e</sup> par., 3<sup>e</sup> ligne : remplacer « pouvaient être autorisés à faire » par « avaient les ressources pour mener à bien ».
- page 11, 1<sup>ère</sup> ligne : ajouter « de l'évaluation environnementale » après le mot « dossier ».
- page 13, 3<sup>e</sup> par., dernière phrase : terminer la phrase avec le mot « pourvoies ».
- page 14, 3<sup>e</sup> par., 1<sup>ère</sup> phrase : avant « soulève » ne conserver que les mots « Un membre du Comité ».
- page 14, 4<sup>e</sup> par. : couper la dernière phrase.
- page 15, 3<sup>e</sup> par. : couper la deuxième phrase; commencer la troisième avec le mot « Certains ».

Apporter les corrections équivalentes dans la version anglaise.

Le compte rendu est adopté tel que modifié.

Proposé par : Michael Barrett

Secondé par : Danielle Baillargeon

Adopté à l'unanimité

## 5. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 89<sup>E</sup> RÉUNION ET CORRESPONDANCE

### 5.1 Budget, membres et secrétariat

Le Comité fait le point sur le budget suite à la rencontre avec le ministre Boisclair en novembre 2001.

Le secrétaire exécutif obtient du Comité un congé dans le but de lui permettre de terminer la rédaction d'un rapport de recherche. Avant la prochaine réunion, les travaux du Comité pourront être maintenus efficacement avec des membres qui fourniront un appui au président durant cette période. Le secrétariat veillera à recevoir le courrier et informer les membres de son contenu.

## 5.2 Pourvoiries et camps mobiles au Nunavik

Les membres du Comité estiment qu'il faut voir à ce que le contenu de l'Annexe 1 du Chapitre 23 soit appliqué. Les camps qui contreviennent à ce contenu devront être inspectés. S'il le faut, il faudra renforcer son application. Un membre estime que la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et le MENV devront en faire davantage dans ce but. Un autre membre croit qu'une évaluation des impacts de ce phénomène sera nécessaire auparavant pour en saisir l'ampleur réelle. Il est suggéré par un autre membre de contacter le biologiste Serge Couturier pour une présentation du contexte dans lequel ces campements sont autorisés. Un membre croit aussi qu'une réunion conjointe avec le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), et le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) permettra de tirer cette situation au clair plus rapidement. Les membres approuvent cette idée et compte aller de l'avant pour sa tenue en même temps que la 91<sup>e</sup> assemblée.

17 :30 — Levée de la réunion : pause jusqu'au lendemain. Reprise prévue à 14 :00, à Kuujjuaq.

Mercredi, le 30 janvier 2002

14 :15 — Poursuite à Kuujjuaq de la réunion amorcée le 29 janvier à Quaqaq.

David Okpik a quitté l'assemblée.

## 5.3 Révision du règlement sur l'eau potable

Selon un membre du Comité qui a examiné le texte du *Projet de modification au Règlement sur la qualité de l'eau potable*, le test Colilert pour l'analyse des échantillons n'y est pas indiqué comme tel mais la formulation du règlement présente une ouverture pour celui-ci et d'autres. Selon lui, les recommandations du Comité ont été tenues en compte dans cette version. Un autre membre estime que la filtration de l'eau présente un défi au Nunavik. Si elle devient obligatoire, il faudra que les villages nordiques soient pourvus de l'équipement nécessaire. C'est à l'été que les besoins de filtration seraient justifiés. Mais, jusqu'à maintenant, cela n'a pas été nécessaire.

Un membre se demande si le mercure est tenue en compte dans le traitement et l'analyse actuels des eaux au Nunavik. Il justifie son inquiétude sur la base des informations au sujet des polluants transportés par voies atmosphériques et qui se déposeraient massivement au Nunavik. Un autre membre répond que l'eau des lacs contient actuellement de très faibles quantités de mercure. Les plus gros poissons de certains lacs en contiennent toutefois des taux importants dans leur chair. Un autre membre précise que

les taux de mercure relevés dans la région du Bouclier canadien sont plus élevés qu'ailleurs au Canada mais demeurent encore très faibles.

#### 5.4 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique

Les membres du Comité ont reçu le texte détaillant son avis et ses recommandations sur la *Loi canadienne d'évaluation environnementale* (LCÉE) lors du trajet entre Montréal et Kuujuaq. La version anglaise n'étant pas encore disponible, un résumé est fait à l'intention des membres anglophones.

Un membre estime qu'il est temps de passer à l'action : il croit que ce texte peut être adopté maintenant. Un membre prêche la prudence dans ce dossier : cette loi a été créée avec de bonnes intentions. Les membres conviennent d'aborder à nouveau le contenu de ce texte dès que la version anglaise sera disponible.

#### 5.5 Rapport annuel 2000-2001 du CCEK

Un nouveau projet de page couverture est accepté. La traduction de la version en inuktitut suit son cours, mais avec un nouveau traducteur depuis le début de la semaine.

#### 5.6 Plan d'aménagement territorial de l'Administration régionale Kativik

Mme Gina Turgeon, aménagiste à l'ARK, fait une présentation du plan d'aménagement. Un membre rappelle qu'en 1990, après 10 ans de discussion avec le MAMM, le Gouvernement du Québec approuvait le statut de supra-municipalité du territoire au nord du 55<sup>e</sup> parallèle et autorisait la réalisation du plan. En 1998, il était complété et adopté par le ministre du MAMM. Mme Turgeon explique que ce plan couvre tout le territoire hors des villages, i.e. les terres de catégories 2 et 3. De plus, ce plan a force de loi. Elle explique le processus légal, les démarches et ajustements qui ont marqué la création du Parc des Pingualuit.

Un membre explique que l'ARK compte maintenant assurer la gestion des baux associés aux abris sommaires et de villégiature, mais également pour l'exploration minière et la construction de chalets. Cela serait en vigueur sous peu suite à des démarches auprès du gouvernement. Selon lui, il faut que l'ARK assure ce suivi afin de conserver au plan d'aménagement sa pertinence et son efficacité. En ce sens, la CBJNQ avait prévu le plan d'aménagement mais pas les pouvoirs permettant de l'appliquer adéquatement. Mme Turgeon précise que le plan a été largement diffusé depuis juin 2001.

Un membre suggère d'en faire un résumé pour le bénéfice des différentes catégories d'utilisateurs du territoire. Un autre membre suggère qu'il faudrait de plus écrire au ministre responsable du MAMM afin de l'encourager à modifier la loi sur l'ARK pour lui donner les pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre du plan et pour les meilleurs intérêts de l'environnement.

Un membre évalue la possibilité de modifier ce plan en vue d'assurer un statut de sanctuaire pour le béluga à une zone située dans la Baie d'Hudson. Un membre rappelle que les eaux sont de juridiction fédérale mais, qui sait, avec l'appui de Pêches et Océans Canada, il sera peut-être possible de créer ce sanctuaire.

#### 5.7 La chasse au caribou par les Inuits et les limites du Parc des Pingualuit

Un membre du Comité dit respecter le point de vue émis à la réunion précédente au sujet des difficultés posées par l'absence de démarcation nette, sur le terrain, des limites du Parc des Pingualuit. Cependant, après consultation de la Société Makivik et de l'ARK, ces derniers ne feront rien qui limiterait la réalisation d'activités de chasse par les Inuits à l'intérieur du parc. Aussi, selon lui, la municipalité de Kangiqsujaq et la future administration du parc sauront prendre les dispositions nécessaires si les activités de chasse contreviennent au développement harmonieux du parc et du tourisme : les retombées financières potentielles sont importantes pour cette communauté et elles agiront en conséquence.

#### 5.8 Chap. 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) : les Annexes 1 et 2

Un résumé de la correspondance antérieure entretenue par le CCEK à ce sujet est présenté. Selon un membre, l'existence des camps mobiles justifie à elle seule l'ouverture de ce dossier. Il faut absolument avoir l'appui des trois signataires de la CBJNQ à la fin de nos travaux. Un membre signale qu'il faudrait ajouter l'examen de l'Annexe 3 sur l'évaluation environnementale. Cependant, il s'interroge : même si le Comité fait ses devoirs en bonne et due forme, les signataires sont-ils prêts à les approuver? Faudrait-il commencer par avoir l'approbation de la Société Makivik avant de la demander aux deux autres? Il faut être raisonnablement optimiste compte tenu que la Convention a 25 ans. Le Comité met l'item à l'ordre du jour de la prochaine réunion, compte tenu de retombées attendues de la réunion conjointe avec le CCEBJ et le CCCPP.

5.9 Plan d'action 2001-2002 du CCEK

Cet item est reporté à la prochaine réunion.

5.10 Rapport de la Commission du Nunavik

Selon un membre, les négociations entre la Société Makivik et le Gouvernement du Québec vont lentement suite au dépôt du rapport. Cet item devrait être annulé au profit d'une mise à jour à l'item « Varia » lorsque des développements plus importants se produiront.

5.11 Divers

Lecture est faite d'un communiqué diffusé par le président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) au sujet de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP). Confirmation est donnée qu'une lettre a été adressée par le Comité aux représentants de WMC International Ltd suite à leur demande soumise à la 88<sup>e</sup> réunion tenue à Kuujuaq.

6. ABRIS SOMMAIRES AU NUNAVIK

Suite à sa lecture du document de consultation touchant les abris sommaires, Gina Turgeon estime qu'il est important que l'ARK ait un représentant sur le Comité chargé de rédiger les nouvelles dispositions. La lecture d'une proposition d'un membre absent est faite. Un membre précise qu'il serait utile de contacter les responsables des Corporations foncières des différents villages dans ce dossier : ils disposent des données sur les résidents qui ont de tels baux.

Un membre propose de mettre en vigueur un moratoire sur l'attribution de tels baux au Nunavik tant que les nouvelles dispositions n'auront pas été adoptées. Il est entendu que l'ARK, la Nation naskapie de Kawawachikamach et le CCCPP seront consultés auparavant sur la version préliminaire finale pour, si le contenu est satisfaisant, autoriser la diffusion de la version finale. Cette proposition devra être débattue au cours de la réunion conjointe prévue avec le CCCPP.

Un membre estime qu'un moratoire ne sera pas possible. Un autre membre propose alors de le rendre optionnel avec, comme alternative, la soumission à l'ARK de toutes les nouvelles demande de baux — laquelle donnerait son avis dans les 90 jours. Un projet de lettre sera soumis à Mme Turgeon au cours de la journée pour avoir son avis.

7. LOI POUR MODIFIER LA LOI SUR LES PARCS (BILL-44)

Les membres du Comité examinent une proposition soumise par un des membres au cours des semaines précédentes en vue d'en modifier le contenu. Après discussion, les membres conviennent unanimement de recommander l'adoption intégrale, sans modification, de la *Loi pour modifier la Loi sur les parcs* (Bill-44).

8. LOI POUR MODIFIER LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT  
(BILL-72)

Un résumé est fait du Bill-72 : le projet est de renforcer le pouvoir du MENV au sujet des sols contaminés. Selon un membre qui a consulté la documentation avec attention, il n'est pas facile de mesurer l'impact réel du Bill-72 sur le Nunavik s'il est adopté. Après une présentation de certains détails, il estime que la nouveauté de ce projet est l'enregistrement dans le registre foncier de la réhabilitation d'un terrain, tout comme l'avis de contamination. La question se pose alors : y a-t-il un registre foncier au Nunavik? Selon un membre, un tel registre n'existe pas. Cette question relève actuellement des Corporations foncières municipales (Landholding Corporations) qui, à sa connaissance, ne tiennent pas de tels registres.

Le Comité suggère une alternative, soit celle d'aviser la Corporation foncière pour les terres de catégorie 1 et l'ARK pour les terres de catégories 2 et 3. Celles-ci tiendront un registre particulier à cet effet. La lettre qui sera adressée au MENV doit du même coup faire valoir l'importance de garder le CCEK informé des différentes étapes du processus de développement d'un tel registre. Les membres sont unanimes sur cette action.

9. VARIA

Les documents déposés par Jocelyn Roy à la première journée de l'assemblée à Quaqtq peuvent être consultés à l'ARK. Un membre demande qu'une lettre de remerciements soit adressée au président de Recyc-Québec pour sa participation aux activités de la 90<sup>e</sup> assemblée en insistant sur le fait que le Comité est intéressé à avoir des nouvelles de Recyc-Québec dans un proche avenir.

10. DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date serait en mars 2002 et le lieu reste à déterminer : plus de précision dès que les contacts seront établis avec le CCEBJ et le CCCPP.

La levée de la réunion est proposée à 17 :53 par Danielle Baillargeon, secondé par Michael Barrett. Adopté à l'unanimité.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

21 mars 2002



**MINUTES OF THE 90th MEETING OF THE  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE  
(KEAC)**

**(ADOPTED)**

- DATES:** January 29 and 30, 2002
- PLACES:**
- Corporation of the Northern Village of Quaqtac – Quaqtac, Québec  
Municipal hall (January 29th)
  - Kativik Regional Government (KRG) – Kujjuaq, Québec  
Department of Renewable Resources (January 30th)
- PRESENT:**
- Mr. Claude Abel, Canada
  - Mr. Eli Angiyou, KRG, Vice-chairperson
  - Ms. Danielle Baillargeon, Canada
  - Mr. Michael Barrett, KRG, Chairperson
  - Mr. Jean Couture, Québec
  - Mr. David Okpik, KRG
- ABSENT:**
- Mr. Yves Désilets, Canada
  - Ms. Paule Halley, Québec
  - Ms. Hélène LeBlond, Québec
- OTHER PARTICIPANTS:**
- Mr. George Angnatuq, Municipal Manager, CNV Quaqtac
  - Ms. Rhonda Ezekiel, Interim Mayor, CNV Quaqtac
  - Mr. Mario Laquerre, Recyc-Québec, MENV
  - Ms. Julie Longpré, Engineer, KRG
  - Mr. Jocelyn Roy, Director, Region 10, MENV
  - Mr. Charlie Tukkiapik, Member of the Board, KRG
  - Ms. Gina Turgeon, Land Use Planner, KRG
  - Mr. Alain Verreault, President, Recyc-Québec, MENV
  - Mr. Robert Comtois, Interim Executive Secretary



1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF THE AGENDA

The Chairperson called the meeting to order at 9:15 a.m. He welcomed the guest participants, namely Ms. Julie Longpré, engineer with the KRG, Mr. Mario Laquerre, person in charge of residual materials, and Mr. Alain Verreault, president of Recyc-Québec, Mr. Jocelyn Roy, director, Direction de la Région du Nord-du-Québec of the MENV, as well as Mr. Eli Angiyou, new representative of the KRG on the Committee and Vice-Chairperson of the Committee. For the circumstance, the Chairperson asked the members to introduce themselves. Mr. David Okpik, representative of the KRG, invited the members to hold a prayer.

The Chairperson took stock of the meeting of the representatives and employees of the municipality of Quaqtaq, the organization of the debates as well as the visits planned in the municipality. He described Quaqtaq as a model municipality from the standpoint of the management of residual materials. To achieve the objectives of the 90<sup>th</sup> meeting, he proposed that the agenda be modified by moving item 4.0 immediately after item 3.2, and then by moving both these two items immediately after item 1. Finally, item 3.7 would become item 5.2 to allow David Okpik to leave at the end of the first day of the meeting.

The agenda was proposed as is:

1. Call to order and adoption of the agenda
2. Review of the Regulation respecting the elimination of waste materials
3. Recycling: Prospective and initiatives
4. Approval of the minutes of the 89th meeting
5. Business arising from the 89th meeting and correspondence:
  - 5.1 Budget, membership and secretariat
  - 5.2 Outfitting and mobile camps in Nunavik
  - 5.3 Review of the Regulation respecting the quality of drinking water
  - 5.4 Environmental assessment of Northern projects
  - 5.5 2000-2001 Annual Report of the KEAC
  - 5.6 Kativik Regional Government land use plan
  - 5.7 Caribou hunting by the Inuit and the Pingualuit Park boundaries
  - 5.8 Chapter 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA): Schedules 1 and 2;
  - 5.9 KEAC's 2001-2002 Action Plan
  - 5.10 Report of the Nunavik Commission
  - 5.11 Miscellaneous
6. Rough Shelters in Nunavik

7. Act to amend the Parks Act (Bill 44)
8. Act to amend the Environment Quality Act (Bill 72)
9. Varia
10. Date and place of the next meeting.

Moved by: Michael Barrett

Seconded by: Claude Abel

Passed unanimously

2. REVIEW OF THE REGULATION RESPECTING THE ELIMINATION OF WASTE MATERIALS

The Committee explained that the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA) allowed the development of municipal infrastructures and of the majority of the dwellings present in northern villages. But much remains to be done, to be put in place. Today, these municipalities must cope with dumps that are full to capacity or almost full. Elected officials are coming to see recycling as a solution to this problem. The priorities are hazardous materials and solid materials. But elected officials need support when it comes to the management of residual materials.

The Committee drew a portrait of the Kativik Regional Government (KRG) and its role with the population of Nunavik. The emphasis was put on the specific structure of the organization, which provides several services to the 14 northern villages. The Committee then made a visual and commented presentation of the situation concerning the various municipal dumps in the summer of 2000. The dumps of the villages of Kangiqsualluuaq, Aupaluk, Kangirsuk and Kangiqsuuaq were examined on the screen.

The members explained the characteristic ecology of the Arctic by comparing it with that of the sub-Arctic zone. Moreover, they emphasized the accessibility of the sub-Arctic zone via Québec's road network whereas the northern villages of the Nunavik region are accessible only by water and by air. In this context, the Committee wanted to underscore the initiative of the KRG with a view to controlling hazardous materials: with the support of Québec, containers were installed in the villages where the needs associated with the problems of waste oil and old batteries were most blatant. However, due to a lack of financial resources, these containers are not transported to the South, where their content could be recycled.

Among other initiatives, the Committee underscored the setting up and testing in Inukjuak of an incinerator with the support of the Ministère des Affaires municipales et de la

Métropole (MAMM). The Committee also mentioned the success of the salvage of pop cans among the population and retailers.

A member pointed out that the municipality of Quaqtq took the initiative of going beyond the limits of the municipality for its residual material collection activities. The population was invited to bring back the waste materials associated with products purchased in the village following a stay on the territory, whatever the nature of the activity or the remoteness of the site. Another member indicated that this rule is also applied in other villages but that, in certain cases, it depends on the funds available to the municipality. Moreover, he pointed out that dumps are occasionally located not far from fishing or picking areas frequented by the local population.

One of the members wanted to emphasize that the collaboration of contractors is essential to ensure a better control over the increase in waste materials. Another member had a question about recycling: could the solid waste that is currently found in the dumps be recycled – for example cans?

10:20 a.m. — Arrival of Rhonda Ezekiel, interim mayor of Quaqtq, and Charlie Tukkiapik, member of the Board of the KRG. The two greeted the Committee members and their guests.

Mario Laquerre, of Recyc-Québec, took note of the problems raised by the Committee. According to him, the collaboration of contractors could easily be obtained by inserting a clause in the contracts which would make it possible to control residual materials. A member of the Committee pointed out that this solution is hard to apply as the contracts with construction contractors are a local matter.

Another member wanted to add that governments are often part of the problem: the old weather station at Cape Horn Advance, located a few kilometres from Quaqtq, had a real impact on the environment until just recently, when the site was restored. In such cases, where the presence of PCBs and waste oil has been established, a complete restoration of the site should be sought.

10:30 a.m. — Break

10:45 a.m. — Departure of the members of the Committee and their guests in the company of George Angnatuq, municipal manager, for a tour of the various sites and facilities of the municipality of Quaqtq associated with the problem of residual materials: dump, retention basin, municipal garage, container for hazardous materials, water pumping station and aqueduct network.

12:30 p.m. — End of the tour and lunch

2:00 p.m. — Resumption of the Committee's work.

3. RECYCLING: PROSPECTIVE AND INITIATIVES

The Committee invited the representatives of Recyc-Québec to present their organization.

Mario Laquerre, technical services specialist, explained that Recyc-Québec had been mandated to develop recycling all across the territory of Québec. Since its creation, the organization has been behind the setting up of various recycling programs, such as the tire-recycling program for example. Its mandate is first and foremost to offer support to municipalities in order to set up these programs and provide technical expertise if the municipalities so desire. According to Mr. Laquerre, profitability is the key to recycling. The operational objectives of Recyc-Québec can be summarized by the 3 R's: reducing, re-using and recycling.

Alain Verreault, president of Recyc-Québec, asked what the Committee was looking for. This is the best way of explaining the possibilities and limits of Recyc-Québec's mandate. For example, he noted that a great deal of space is occupied by vehicles abandoned by contractors having worked in Quaqtaq: officials could begin by discussing this matter.

Mr. Tukkiapik, of the KRG, mentioned that only part of the dump is occupied by vehicles. A member of the Committee pointed out that the reduction of capacity is also due to several types of solid waste. He added that this waste material has been brought by several stakeholders, whether individuals, contractors or other organizations, and occasionally comes from sites outside the limits of the municipality. A member of the Committee wanted to point out that the Direction générale du Nord du Québec (DGNQ) used to ensure the management of these dumps prior to the creation of the KRG. Moreover, the Cape Hope Advance site falls under the responsibility of Transport Canada. Another member complained about the lack of planning and funding earmarked for the management of dumps.

Mr. Verreault asked if the municipalities are autonomous in the residual material management field. The members of the Committee explained that each village has a municipal status, but that the KRG provides technical assistance in this field.

For the representatives of Recyc-Québec, this dimension is important: with whom will we do business in Nunavik? In the South, the Regional County Municipality (RCM) is responsible for the residual material management plan. Municipalities have one year to adopt or reject it. According to a member of the Committee, there is a local development plan in each northern village. An urban planner employed by the KRG helps municipalities to organize at this level.

For the representatives of Recyc-Québec, it is necessary to proceed by order of priority by considering the quantity of products, the number and the size of the communities and, finally, the transportation costs. Based on their initial evaluation, the data are unfavourable for the development of recycling programs, as they exist in the South. Moreover, it is understood that the elimination of waste by burning or incineration has environmental effects. To resolve the typical burying problems in Nunavik, there are two choices that northern villages should consider: (i) composting and (ii) a program for hazardous materials.

Composting is easy to do and, despite the regional climate conditions, is a feasible objective. All organic materials are concerned, including paper and non-plastified cardboard. The compost obtained will not have the quality of good potting soil but at least it will limit the burning of waste and will create a stable material, not dangerous for the environment, that can be used for burying. A program for hazardous materials should be considered. Waste oil, paints and the acid found in batteries are the main substances targeted. Recycling the precious metals found in vehicles could fund a part of this program. The most populated communities can envisage setting up a furnace that would use the waste oil instead of shipping it to the South.

Finally, according to the representatives of Recyc-Québec, it is clear that (i) the solutions are local and (ii) the incineration of waste should be ruled out due to the costs associated with this type of technology. Moreover, the development of a sorting and salvaging facility is not out of reach. Nevertheless, given the size of the populations of Nunavik, a regional network would have to be created to make this solution cost-effective.

According to Mr. Laquerre, these recycling possibilities pose challenges that are not insurmountable. The important thing is to proceed on a step-by-step basis – begin at a small scale before developing larger-scale initiatives. For example, the residents of the Magdalen Islands began with composting a few years ago and have just recently been able to recycle solid waste thanks to a recent agreement with the maritime services serving the archipelago.

Mr. Verreault assured the members that the recycling of tires will however be taken care of: it is up to Recyc-Québec to apply this law all across Québec and, even if the latter limits this territory to the area south of the 55<sup>th</sup> parallel, the organization promises to make sure that the territory of Nunavik is covered beginning this year.

According to the interim mayor of Quaqtaq, people from the community have plans to build a greenhouse. Composting would be beneficial for this project.

A member of the Committee talked about the work carried out as part of his duties with Yves Héroux, the person who used to be in charge of residual materials at the KRG. The setting up of a network of sorting and salvaging facilities was explored at length, but without success. The main idea was to develop profits to cover the costs of transporting hazardous materials. It would be simpler if the Government of Québec assumed these costs. What does the MENV think of this idea? Mr. Laquerre agreed that the situation was not easy. Indeed, one of the requirements of recycling is the sorting of materials because they lose a great deal of their value if they are mixed.

Jocelyn Roy, of the MENV, said that the use of furnaces to burn a portion of the waste oil on the territory is encouraged by his department: it is an inexpensive option. According to him, the most promising avenue would be to enter into a local agreement with Hydro-Québec: the corporation already sends to the South its waste oil and other hazardous materials from small isolated communities where it operates diesel power plants.

According to Mr. Tukkiapik, the option of burning waste oil in a furnace turned out to be too costly based on an evaluation that was made. Mr. Laquerre raised the possibility of using existing oil furnaces to burn waste oil. This is possible provided that the previously filtered waste oil is mixed with heating oil in a proportion of 10%. This is a proven technique. According to a member of the Committee, only impure oils – with residues – would then have to be transported to the South. Another member stated that he already appreciates these initial results of the discussion and considers that the various stakeholders should be asked to work together on this subject.

Mr. Roy pointed out that the MENV is looking for a comprehensive solution. He agrees with the idea of having the parties work together, but this should take place according to a clear order of priorities. For example, the case of construction contractors who resell equipment or leave behind undesirable solid waste appears to be a matter that can be resolved faster than the other problems. Julie Longpré, of the KRG, mentioned that for a community with tight budgets, the possibility of acquiring a truck or machinery at a good

price from a contractor is an opportunity that should not be neglected. This involves the freedom to bargain, and in the North, such occasions are more rare than in the South.

A member of the Committee asked how one goes about implementing a residual material management plan in the South. Mr. Verreault explained that the MENV and the MAMM gave \$120,000 to each of the RCMs of Québec to have them prepare a residual material management plan. The RCMs must submit this plan in December 2002. Mr. Laquerre pointed out that this plan must be presented to the population. With this amount of money, an RCM can hire a consultant to carry out all these tasks, even in Nunavik.

A member of the Committee asked if Recyc-Québec provides assistance in this effort. Mr. Laquerre assured him that it does, adding that Nunavik is now on Recyc-Québec's list to take advantage of such assistance, i.e. to begin work towards preparing the management plan.

Mr. Tukkiapik asked if a warehouse would be necessary to ensure recycling locally. Ms. Longpré explained that the KRG had purchased 8 containers to store hazardous materials. These containers have been distributed among the northern villages. George Angnatuq, municipal manager of Quaqtac, indicated that his municipality has had a container for two years.

A member of the Committee deplored the lack of training given to the staff of the municipalities in Nunavik on hazardous materials. Following the inspection made earlier that morning, he is of the opinion that employee training and the quality of the facilities must be improved. The interim mayor feels that the three main stakeholders of Quaqtac need to become involved to ensure the success of this undertaking. A member of the Committee pointed out that Environment Canada has a program making it possible to support recycling projects, mainly employee training, and offers a sum of up to \$100,000 per project. Mr. Laquerre also mentioned the existence of a MENV program, which offers \$20,000 in funding to examine the possibility of developing a sorting and salvaging facility in a village.

Mr. Tukkiapik wondered if it would not be advisable to start by applying these programs in the best organized northern villages, where waste materials are most readily accessible. In the case of Quaqtac, Mr. Tukkiapik considers that this morning's tour did not allow the visitors to see how clean the village is or the scope of the landfill site: snow is covering everything, both the good and the bad. Ms. Ezekiel emphasized that used parts are turned to good account in the community. She believes that the management plan would make it possible to set up a network of profitable exchanges between the northern villages. Ms.



Longpré pointed out that the success of such initiatives depends on the requests and above all on the commitment of the communities. The KRG could ensure the coordination of the requests and then help to set up a network. Mr. Laquerre pointed out that such networks are advantageous but over the long term.

Mr. Tukkiapik again raised the need to build a warehouse to allow employees of the municipality to sort the objects and the used parts collected. The weather conditions are such that this task cannot be performed outdoors.

3:30 p.m. — Break

3:50 p.m. — Resumption of the Committee's work

Mr. Roy pointed out that a team made up of employees of the MENV and the KRG made a tour of the villages to evaluate the dumps. Minnie Abraham, of the KRG, was a member of this team. This tour revealed that Quaqtac has a well-managed site.

A member of the Committee asked about the situation in Umiujaq. Mr. Roy answered that he intends to take corrective steps wherever necessary but on the basis of the assessment made during this tour. In the case of Umiujaq, he did not identify a body of water nearby. A member of the Committee will give him the report prepared in 1999 by a consultant firm hired by the KRG and dealing with the Umiujaq dump. According to another member of the Committee, it is clear however that the recommendations on this dump made by the Kativik Environmental Quality Commission (KEAC) prior to the opening of the village have still not been applied.

The Chairperson of the Committee proposed that the participants present at the meeting reflect on the new possibilities that were raised today. A member of the Committee hopes that contact will be maintained with all these participants. Mr. Tukkiapik wanted to conclude by asking the participants to reflect on the conditions of employment of the municipal employees who would be involved in the recycling program: a warehouse for the sorting and classification of used parts is needed.

The Chairperson reiterates that this item also includes a tour of the facilities and sites of the municipality of Kuujuaq on the following day, as well as a meeting with Mr. Johnny Adams, Chairperson of the KRG. The Chairperson thanked the representatives of Recyc-Québec for their contribution thus far.

4. APPROVAL OF THE MINUTES OF THE 89<sup>th</sup> MEETING

The members asked to make the following corrections:

- Ensure the anonymity of Committee representatives;
- page 4, delete paragraphs 6 and 7
- page 5, delete the first paragraph, as well as the first sentence of the second paragraph;
- page 5, 4<sup>th</sup> paragraph, 4<sup>th</sup> line: end the sentence with the word “Committee”.
- page 6, 2<sup>nd</sup> paragraph: replace “batteries” by “hazardous materials”;
- page 6, 6<sup>th</sup> paragraph, 1<sup>st</sup> line: replace “position” by “initiative”
- page 9, 5<sup>th</sup> paragraph, 2<sup>nd</sup> line: replace “were allowed” by “had the resources”;
- page 10, 3<sup>rd</sup> paragraph, 4<sup>th</sup> line: replace “following up on”, by “the follow-up of the environmental assessment of ”;
- page 12, 4<sup>th</sup> paragraph, last sentence: end the sentence with the word “outfitters”
- page 14, 4<sup>th</sup> paragraph, 1<sup>st</sup> sentence: before “raised” keep only the words “A member of the Committee;
- page 13, last paragraph: delete the last sentence;
- page 14, 4<sup>th</sup> paragraph, delete the second sentence, start the third sentence with the word “Some”.

Make the equivalent corrections in the French version.

The report was adopted as amended.

Moved by: Michael Barrett  
Seconded by: Danielle Baillargeon  
Passed unanimously

5. BUSINESS ARISING FROM THE 89<sup>th</sup> MEETING AND CORRESPONDENCE

5.1 Budget, membership and secretariat

The Committee took stock of the budget following the meeting with Minister Boisclair in November 2001.

The Executive Secretary obtained a leave from the Committee to allow him to complete a research report. Prior to the next meeting, the work of the Committee could be maintained efficiently with members who would provide support to the Chairperson during this

period. The secretariat would see to receiving mail and informing the members of its content.

## 5.2 Outfitting and mobile camps in Nunavik

The members of the Committee feel that it is necessary to ensure that the content of Schedule 1 of Section 23 is applied. The camps that contravene this content will have to be inspected. If necessary, the application of this Schedule will have to be reinforced. One member believes that the Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) and the MENV will have to do more to achieve this goal. Another member believes that an evaluation of the impacts of this phenomenon will be necessary before grasping its real scope. It is suggested by another member that biologist Serge Couturier be contacted for a presentation of the context in which these camps are authorized. One member also believes that a joint meeting with the James Bay Advisory Committee on the Environment (JBACE) and the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee (HFTCC) would make it possible to clarify this situation more quickly. The members approved this idea and intend to hold the meeting at the same time as the 91<sup>st</sup> meeting.

5:30 p.m. — Suspension of the meeting: pause until the next day. Resumption planned for 2:00 p.m. in Kuujuaq.

Wednesday, January 30, 2002

2:15 p.m. — Continuation in Kuujuaq of the meeting begun on January 29<sup>th</sup> in Quaqtaq. David Okpik has left the meeting.

## 5.3 Review of the Regulation respecting the quality of drinking water

According to a member of the Committee that examined the text of the *Draft amendment to the Regulation respecting the quality of drinking water*, the Colilert test used for analysis of water samples is not indicated as such, but the wording of the regulation opens the way for this test and others. According to this same member, the Committee's recommendations have been taken into account in this version. Another member believes that water filtration poses a challenge in Nunavik. If it were to become mandatory, northern villages would have to acquire the necessary equipment. It is in the summer that filtration needs would be justified. But, thus far, filtration has not been necessary.

One member wondered if mercury is taken into account in the current treatment and analysis of water in Nunavik. He justified his concern on the basis of information on air-

borne pollutants that allegedly find their way into Nunavik in large quantities. Another member answered that the water of the lakes contains very small quantities of mercury at the present time. However, the biggest fish of some lakes have large concentrations in their meat. Another member pointed out that the mercury rates surveyed in the Canadian Shield region are higher than elsewhere in Canada, but remain very low.

#### 5.4 Environmental assessment of Northern projects

Committee members received the text detailing its opinion and its recommendations on the Canadian Environmental Assessment Act (CEAA) during the trip between Montréal and Kuujuaq. As the English version was not yet available, a summary was provided for English-speaking members.

A member believes that the time has come to take action: he believes that this text can be passed now. Another member suggested caution in this matter: this legislation was created with good intentions. The members agreed to examine the content of this text again, as soon as the English version becomes available.

#### 5.5 2000-2001 Annual Report of the KEAC

The new draft cover page has been accepted. The translation of the Inuktitut version is continuing, but with a new translator since the start of the week.

#### 5.6 Kativik Regional Government land use plan

Ms. Gina Turgeon, a land use planner with the KRG, made a presentation of the development plan. A member recalled that in 1990, after 10 years of discussions with the MAMM, the Government of Québec approved the status of supra-municipality for the territory north of the 55<sup>th</sup> parallel and authorized the preparation of the plan. In 1998, the plan was completed and adopted by the Minister of the MAMM. Ms. Turgeon explained that this plan covers the entire territory outside the villages, i.e. Category 2 and 3 lands. Moreover, this plan has force of law. She explained the legal process, the steps and adjustments that marked the creation of Pingualuit Park.

A member explained that the KRG now intends to ensure the management of leases associated with temporary and vacationing shelters, but also for mineral exploration and the construction of cottages. This would be in effect shortly, following steps taken with the government. According to this same member, the KRG must ensure this follow-up to maintain the relevance and efficiency of the development plan. On this subject, the

JBNQA had made provision for the management plan, but not for the powers making it possible to apply the plan adequately. Ms. Turgeon pointed out that the plan has been broadly distributed since June 2001.

A member suggested that a summary of the plan be made for the benefit of the various categories of territory users. Another member indicated that it would also be necessary to write to the Minister responsible for the MAMM to encourage him to amend the Act respecting the KRG in order to have the authority to enforce the plan and in the best interest of the environment.

A member evaluated the possibility of amending this plan to grant a beluga sanctuary status to an area located in Hudson Bay. Another member recalled that these waters fall under federal jurisdiction but that it might perhaps be possible to create this sanctuary with the support of Fisheries and Oceans Canada.

#### 5.7 Caribou hunting by the Inuit and Pingualuit Park boundaries

A member of the Committee said that he respects the point of view expressed at the previous meeting on the subject of the difficulties posed by the absence of a clear demarcation, in the field, of the limits of Pingualuit Park. However, following a consultation of Makivik Corporation and the KRG, it would seem that the latter do not intend to take steps that would limit the carrying out of hunting activities by the Inuit inside the park. Moreover, according to this same member, the municipality of Kangiqsujuaq and the future park authorities will take the necessary steps if the hunting activities contravene the harmonious development of the park and tourism: the potential financial spin-offs are important for this community and they will act accordingly.

#### 5.8 Chapter 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA): Schedules 1 and 2

A summary of the past correspondence of KEAC on this subject was presented. According to a member, the existence of mobile camps alone justifies opening this file. We absolutely must have the support of the three signatories of the JBNQA at the end of our work. A member pointed out that the examination of Schedule 3 must be added to the environmental assessment. However, he wondered about the following question: “even if the Committee carries out its duties, are the signatories willing to approve them?” Should we begin by obtaining the approval of Makivik Corporation before asking the other two signatories? One must remain reasonably optimistic seeing that the Agreement has been

in force for 25 years. The Committee has put the item on the agenda of the next meeting, given the spin-offs expected from the joint meeting between the JBACE and the HFTCC.

#### 5.9 KEAC's 2001-2002 Action Plan

This item was postponed until the next meeting.

#### 5.10 Report of the Nunavik Commission

According to a member, the negotiations between Makivik Corporation and the Government of Québec are progressing slowly following the tabling of the report. This item should be done away with in favor of an update of the item "Varia" when more major developments occur.

#### 5.11 Varia

The press release distributed by the Union québécoise pour la conservation de la faune (UQCN) on the subject of Québec's Protected Area Strategy (QPAS) was read. Confirmation was given that a letter had been addressed by the Committee to the representatives of WMC International Ltd. following their request submitted at the 88<sup>th</sup> meeting held in Kuujuaq.

### 6. ROUGH SHELTERS IN NUNAVIK

Following her reading of the consultation document dealing with temporary shelters, Gina Turgeon feels that it is important that the KRG have a representative on the Committee in charge of drafting new provisions. The proposal made by an absent member was read. A member pointed out that it would be useful to contact the persons in charge of the landholding corporations of the various villages in this regard: they have data on the residents who hold such leases.

A member proposed implementing a moratorium on the granting of such leases in Nunavik until such time as new provisions have been adopted. It was agreed that the KRG, the Naskapi Nation of Kawawachikamach and the HFTCC would be consulted beforehand on the final preliminary version so that, if the content is satisfactory, the distribution of the final version can be authorized. This proposal will have to be debated during the joint meeting planned with the HFTCC.

A member believes that a moratorium would not be possible. Another member proposed to make it optional with, as an alternative, the submitting to the KRG of all new lease applications – with the KRG issuing its opinion within 90 days. A draft letter would be submitted to Ms. Turgeon during the day to obtain her opinion.

7. ACT TO AMEND THE PARK ACT (Bill 44)

The members of the Committee examined a proposal submitted by one of the members during the previous weeks to amend the content of this act. After discussion, the members agreed to unanimously recommend the passage of the Act to amend the Parks Act (Bill 44) in its entirety, without amendment.

8. ACT TO AMEND THE ENVIRONMENT QUALITY ACT (Bill 72)

A summary was made of Bill 72: the aim is to strengthen the power of the MENV on the subject of contaminated soils. According to a member who consulted the documentation attentively, it is not easy to gauge the real impact of Bill 72 on Nunavik, if it is passed. After a presentation of certain details, the member feels that the new element of this bill is the registration in the index of immovables of the rehabilitation of a property, like the contamination notice. The question that must then be asked is: Is there an index of immovables in Nunavik? According to one member, such an index does not exist. This matter is currently a responsibility of the landholding corporations which, to his knowledge, do not keep such indexes.

The Committee suggested an alternative, that is to say to advise landholding corporations regarding Category 1 lands, and the KRG regarding Categories 2 and 3 lands. They will keep a specific index for that. The letter that will be addressed to the MENV must at the same time underscore the importance of keeping KEAC informed of the various steps in the process to develop such an index. The members are unanimous on this action.

9. VARIA

The documents tabled by Jocelyn Roy on the first day of the meeting in Quaqtaq can be consulted at the KRG. A member asked that a letter of thanks be addressed to the president of Recyc-Québec for his participation in the activities of the 90<sup>th</sup> meeting underscoring the fact that the Committee is interested in receiving news from Recyc-Québec in the near future.

10. DATE AND PLACE OF THE NEXT MEETING

The date would be in March 2002 and the location has yet to be determined: more details will be provided as soon as contacts have been established between the JBACE and the HFTCC.

At 5:53 p.m. Danielle Baillargeon moved that the meeting be closed. She was seconded by Michael Barrett. This motion was passed unanimously.



Robert Comtois  
Interim Executive Secretary

March 21, 2002